conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formu-

lation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : produit vétérinaire

mélange

Restrictions d'emploi recom- : Non applicable

mandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **MSD**

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

353-51-601000 Téléphone

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë. Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation. Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes H371: Risque présumé d'effets graves pour les cibles - exposition unique, Catégorie 2 organes.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes aqua-

aquatique, Catégorie 1 tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1/26

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.

Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de

malaise.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

lambda-cyhalothrine (ISO)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex Numéro d'enregistre-		
	_		
lambda-cyhalothrine (ISO)	ment 91465-08-6 415-130-7 607-252-00-6	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 1; H370 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 1 - < 2,5
II		inhalation (pous-	
II		sières/brouillard):	
Cubatanasa DRT at vDvP :		0,06 mg/l	
Substances PBT et vPvB :			
Décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6 208-764-9		>= 1 - < 10
Dour l'ovaligation des abréviations	1	I.	1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du

personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés chlorés Composés de fluor Oxydes de silicium

Formaldéhyde

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement. Ne pas respirer les produits de décomposition.

Mesures d'hygiène

: Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-

mettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des

législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
lambda- cyhalothrine (ISO)	91465-08-6	TWA	5 μg/m3 (OEB 4)	Interne
	Information supplémentaire: Peau			
		limite d'essuyage	50 μg/100 cm ²	Interne

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m3	2004/37/EC
	Information s mutagènes	upplémentaire: Sens	ibilisation cutanée, Agents c	ancérigènes ou
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancéri mutagènes			ancérigènes ou
		VLE 15 min	0,3 ppm 0,38 mg/m3	BE OEL
	plication de l'a travailleurs co	oformation supplémentaire: La substance en question relève du champ d'ap- lication de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des availleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et nutagènes au travail.		

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Décaméthylcyclopen- tasiloxane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	97,3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	62 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	24,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,3 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,3 mg/m3
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Décaméthylcyclopentasiloxane	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11 mg/kg
	Sédiment marin	1,1 mg/kg
	Sol	3,77 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	13 Aliments mg /
		kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Pratiquement aucune manipulation à découvert n'est autorisée.

Utilisez des systèmes de traitement fermés ou des technologies de confinement.

En cas de manipulation en laboratoire, utilisez une enceinte de sécurité biologique bien conçue, une hotte ou un autre dispositif de confinement s'il existe un potentiel de mise en aérosol. Si ce potentiel n'existe pas, manipulez sur des plateaux rainurés ou sur des paillasses.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, por-

tez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inor-

ganiques et des vapeurs organiques (AB-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : or

Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 93,3 °C

Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto- : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

18.11.2016

inflammation

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 61,69 - 73,9 mm²/s

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,924 - 0,974 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Des produits de décomposition dangereux se formeront à des

températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 9.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 4,1 mg/l

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 1.900 mg/kg

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 56 - 79 mg/kg

DL50 (Souris): 20 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,06 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50 (Rat): 632 - 696 mg/kg

née

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 250 - 750 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 8,67 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Type de Test : Magnusson-Kligman-Test

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Intrapéritonéal

Résultat: négatif

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur) Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN

(UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Espèce : Souris

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 années Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 2 années Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Effets sur la fertilité

Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 6,7 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Réduction de la prise de poids des descendants.

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: LOAEL: 15 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus., Réduction de la prise de poids de la mère., Réduction du

poids du fœtus.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus., Réduction de la prise de poids de la mère., Réduction du

poids du fœtus.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

15 / 26

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Espèce

lambda-cyhalothrine (ISO):

 Espèce
 : Chien

 NOAEL
 : 2,5 mg/kg

 LOAEL
 : 12,5 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 jr

Symptômes : Prise de poids corporelle réduite, Consommation de nourriture

réduite

Espèce : Rat

NOAEL : 10 mg/kg

LOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 21 jr

Organes cibles : Système nerveux

Espèce : Rat

NOAEL : 0,08 mg/kg

LOAEL : 0,9 mg/kg

Voie d'application : Inhalation

Durée d'exposition : 21 jr

Organes cibles : Système nerveux

16 / 26

Chien

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

NOAEL : 0,1 mg/kg LOAEL : 0,5 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 1 a

Organes cibles : Système nerveux

Symptômes : Troubles digestifs, Vomissements, Convulsions, Ataxie, Effets

sur le foie

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Espèce : Rat

NOAEL : 1.000 mg/kg
LOAEL : > 1.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Contact avec la peau : Symptômes: peut être à l'origine de, Irritation locale

Contact avec les yeux : Symptômes: irritant

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Inhalation : Symptômes: Toux, Irritation locale, éternuements

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau, picotement, sensation de

brûlure superficielle, Irritation locale

Remarques: Peut être absorbé par la peau.

Contact avec les yeux : Symptômes: Irritation des yeux Ingestion : Symptômes: Troubles digestifs

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00019

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,00021 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00004 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,000062 mg/l

Durée d'exposition: 32 ir

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0035 µg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

10.000

tique)

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 16 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 2,9 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 12

μg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 12

μg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: > 2.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: 88/302/CEE

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 14 µg/l

Durée d'exposition: 90 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOEC: 15 µg/l

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0,14 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 310

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 2.240 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 7,0 (20 °C)

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Bioaccumulation

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Facteur de bioconcentration (FBC): 7.060 - 13.300

Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 8,023

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO):

Répartition entre les compar- : log Koc: 5,5 timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Composants:

Décaméthylcyclopentasiloxane:

Evaluation

La substance est persistante, bioaccumulable et toxique

La substance est très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(lambda-cyhalothrine (ISO))

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(lambda-cyhalothrine (ISO))

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(lambda-cyhalothrine (ISO))

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(lambda-cyhalothrin (ISO))

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(lambda-cyhalothrin (ISO))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Classe

Risques subsidiaires

 ADN
 :
 9

 ADR
 :
 9

 RID
 :
 9

 IMDG
 :
 9

 IATA
 :
 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90
danger

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 70: Décaméthylcyclopentasiloxane

Les substances ou mélanges sont

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non

Décaméthylcyclopentasiloxane

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 **DANGERS POUR**

L'ENVIRONNEMENT

Quantité 1 100 t

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Quantité 2

200 t

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS non déterminé

DSL non déterminé

IECSC non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 1078830-00021 Date de la première version publiée:

18.11.2016

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et pré-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Lambda-Cyhalothrin / Decamethylcyclopentasiloxane Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 1078830-00021

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

18.11.2016

vention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Aquatic Chronic 1

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Méthode de calcul

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Acute Tox. 4	H332	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Acute Tox. 4	H312	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
STOT SE 2	H371	Méthode de calcul	
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul	

H410

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR